



## Association ROUDEL

Relais d'Ouverture et d'Echanges Culturels et Linguistiques  
15 rue Général Lionel de MARMIER, 31300 Toulouse, France

Mail : [contact.roudel@gmail.com](mailto:contact.roudel@gmail.com)

Tel. : +33 (0) 6 16 03 91 46

Web : [www.roudel.org](http://www.roudel.org) FB : Association ROUDEL

# CONVENTION POUR L'ENVOI D'UN GROUPE DE JEUNES ET LEURS ACCOMPAGNATEURS.TRICES

Du 16 au 23/02/2020 à Berlin, Allemagne

### Entre

**Association ROUDEL, 15 rue du Général Lionel MARMIER, 31300 Toulouse**

Représentée par son Directeur Monsieur Julian URBANSKY

### Et

**Le PIJ Thuir/ Aspres, Communauté des Communes des Aspres, Immeuble Christian Bourquin**

**Allée Hector Capdellayre, 66300 THUIR**

Représenté par Monsieur René OLIVE, Président

**Les partenaires participeront financièrement à cette action en fonction du nombre de jeunes inscrits pour participer au séjour.**

## 1. CONDITIONS GENERALES

- a. Le PIJ Thuir/ Aspres réunit un groupe de <sup>21</sup>20 jeunes et 3 accompagnateurs.trices pour le séjour de 8 jours et 7 nuits du 16/02/2020 au 23/02/2020.
- b. L'association ROUDEL organise la totalité du séjour et mobilise un.e animateur.trice-interprète qui accompagne le groupe pendant toute la durée du séjour.

## 2. SEJOUR

### L'association ROUDEL

- Réserve les titres de transport.
- Réserve l'hébergement en pension complète.
- Prévoit, en collaboration avec les partenaires, le programme des activités.

### Le PIJ Thuir/ Aspres

- Propose à l'association ROUDEL un groupe de <sup>21</sup>20 jeunes et 3 accompagnateurs.trices qui les accompagneront sur la totalité du séjour.
- Déclare le séjour auprès du Ministère de Jeunesse et Sport.

## 3. ASPECTS FINANCIERS (voir devis ou facture ROUDEL jointe)

L'association ROUDEL, prendra en charge les frais de transport en avion et les transports en commun sur place, le séjour en pension complète, ainsi que les frais liés au programme du séjour (transports pour la semaine, entrées, activités etc.).

L'association ROUDEL facturera au PIJ Thuir/ Aspres la somme de 250 € par participant.e et accompagnateur.trice.

Le PIJ Thuir/ Aspres s'engage à fixer un nombre de participant.e.s, le confirmer à l'association ROUDEL un mois avant le départ, s'assurer que le groupe sera bien présent le jour du départ et accepte de payer la totalité de la facture avant le départ.

#### **4. DESISTEMENTS**

Les billets d'avion sont réservés un mois en avance. Ils sont nominatifs et ne peuvent donc être échangés.

En cas de désistement le PIJ Thuir/ Aspres et les participant.e.s maintiendront leur participation financière et régleront en plus des probables frais d'annulations (voyages + hébergement).

#### **5. REPARTITION DES RESPONSABILITES**

##### **L'association ROUDEL**

Le groupe est couvert par l'assurance MAIF, contrat N°1641699M, contractée par l'Association ROUDEL incluant :

- Le rapatriement sanitaire en France.
- La prise en charge des frais en cas de casse ou de détérioration d'objets, de matériel ou mobilier (tables, chaises, lampes) durant le séjour.
- Dommages corporels.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs.
- Atteintes à l'environnement.
- Intoxication alimentaire.

L'association ROUDEL fournira l'extrait de police d'assurance de la MAIF concernant ces prises en charge.

#### **6. RESPONSABILITE CIVILE DES PARTICIPANTS**

Chaque participant.e, y compris les animateur.trice.s, doit être couvert.e par sa propre assurance maladie (prendre avec soi sa carte vitale européenne) et avoir une assurance de responsabilité civile.

**Cette convention faite à Toulouse le 09/01/2020, pour servir et valoir ce que de droit,**

**POUR**

**Le PIJ Thuir/ Aspres**  
Président, René OLIVE

**L'association ROUDEL**  
Directeur, Julian URBANSKY

*Julian Urbansky*

